

## Réunion du Conseil Communautaire 06.09.2011 / TILCHATEL

### Compte-rendu

#### Liste des présents :

**Présents** : MM. BAUDRY. BOIRIN. LASSERTEUX. STAIGER. CHAUTEMPS. DUPIN. MAILLOT. BAUJARD. GAUDE. GASSE. COLLET. FONT. LAVEVRE. BALLAND. THABARD. BOLDRINI. BEZIAN. MONOT. FREQUELIN. VANNESTE. ALBIN. BOULAY. GRADELET. LUYT. MARTIN. VERGER. Mmes CORMILLOT. GUINET. LETOUZEY. DURAND-BADET. MARTINEZ.

**Suppléants** : MM. DEGRET. AGNOLI. LIOTARD. DIDION. VIARDOT.

#### Personnes excusées :

MM. MOYEMONT. MICHELIN. ROBIN.  
KROL.  
Mme. CHANUSSOT.

#### Personnes absentes :

M. SAULIN.  
Mme. GUELAUD.

#### Assistaient également à la réunion :

Mmes BOIRIN. TORRE  
MM. DUTRUEL. BAILLEUL. PETITGUYOT. USQUIN.

**Rédaction** : Véronique GOUDET, le 23/09/2011

**Validation** : Michel MAILLOT, le 26/09/2011

**Diffusion** : Délégués communautaires

## 23 communes, ensemble, dans l'action...

Parc d'activités du Seuil de Bourgogne – Til-Châtel – Relais petite enfance – Tourisme – Espaces jeunes – Voirie intercommunale – Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) – Service public d'assainissement non collectif (SPANC) – Les Halles d'Is-sur-Tille – Balayeuse intercommunale – Structure multi accueil – Enfance/Jeunesse – Portage de repas à domicile pour personnes âgées – Ecole de musique de la Covati – Accueils péri et extrascolaires

## 1/ Approbation du compte-rendu de la dernière réunion

Le compte-rendu de la réunion du 5 juillet 2011 est adopté à l'unanimité

## 2/ Actions sociales

### Transport à la demande :

Marie Capucine Barrachin explique qu'un appel d'offres avait été lancé en juillet dernier et que seule, l'entreprise Transdev, a fait une offre.

Vu le coût élevé de la proposition la commission a déclaré infructueux cet appel d'offres.

Deux hypothèses sont proposées par la commission transports :

- Relancer un appel d'offres en modifiant le cahier des charges afin que l'offre soit accessible aux entreprises de taxis
- Etudier la possibilité d'assurer le service en régie

Le conseil général, qui délègue la compétence à la Communauté de communes, a confirmé que le choix d'organisation du service revient à la Covati.

Il est proposé aux délégués de relancer un appel d'offres et parallèlement de travailler en interne afin d'étudier une solution en régie.

## 3/ Décisions modificatives

### Budget principal – décision modificative 1/2011 : délibération 68/2011

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, Après en avoir délibéré,

APPROUVE, par 35 voix pour et 1 abstention, les décisions modificatives budgétaires suivantes:

Section de fonctionnement			RECETTES		
DEPENSES			RECETTES		
Article	Libellé	Montant	Les recettes seront prises sur l'excédent dégagé au budget primitif (59 629 – 4 200 = 55 429)		
6574/253	Subvention	500			
61522/020	Entretien bâtiments	700			
6184/020	Versement organismes formation	-625			
023/01	Virement section investissement	3 625			
	<b>TOTAL</b>	<b>4 200</b>			

Section d'investissement					
DEPENSES			RECETTES		
Article	Libellé	Montant	Article	Libellé	Montant
205/020	Logiciels	1 625	021	Virement de la section de fonct	3 625
2183/020	Matériel de bureau et informatique	2 000			
	<b>TOTAL</b>	<b>3 625</b>		<b>TOTAL</b>	<b>3 625</b>

### Budget annexe Ecole de Musique – décision modificative 1/2011 : délibération 69/2011

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

APPROUVE, à l'unanimité, les décisions modificatives budgétaires suivantes :

Section de fonctionnement			RECETTES		
DEPENSES			RECETTES		
Article	Libellé	Montant			
64111/311	Rémunération principale	- 737			
6811/01	Amortissements	737			
	<b>TOTAL</b>	<b>0</b>			

Section d'investissement			
DEPENSES		RECETTES	
	Article	Libellé	Montant
	28183/01	Amortissements	737
		<b>TOTAL</b>	<b>737</b>

#### **Budget annexe SPANC – décision modificative 1/2011 : délibération 70/2011**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,**

APPROUVE, à l'unanimité, les décisions modificatives budgétaires suivantes :

Section d'investissement					
DEPENSES			RECETTES		
Article	Libellé	Montant	Article	Libellé	Montant
4581	Opérations pour compte de tiers	10 050	4582	Opération pour compte de tiers	10 050
<b>TOTAL</b>		<b>10 050</b>	<b>TOTAL</b>		<b>10 050</b>

#### **4/ Suppression d'un poste d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe**

Véronique Goudet rappelle que l'évolution de la charge de travail en matière de facturation des activités péri et extra scolaires avait rendu nécessaire la création d'un poste d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe à raison de 28 heures. Ce poste a été créé par délibération du 19 mai 2011 et pourvu par l'agent qui effectuait alors 17 h 30 hebdomadaires. Le poste de 17 h 30 peut donc être supprimé.

##### **Délibération 71/2011 :**

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale en date du 28 juin 2011,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,**

DECIDE, à l'unanimité, la suppression d'un poste d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe à raison de 17 h 30 hebdomadaires.

#### **5/ Contrat d'assurance du personnel**

Véronique Goudet explique que le contrat groupe d'assurance des risques du personnel négocié par le centre de gestion avec le courtier Gras Savoye a été dénoncé par la compagnie Capaves au 31 décembre 2011. Gras Savoye a proposé de replacer le contrat auprès de la CNP à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 mais cette compagnie demande une majoration tarifaire de 11 %.

La cotisation passerait de 5.30 % à 5.95 % soit une augmentation annuelle de l'ordre de 2 000 € si l'on se base sur la masse salariale de 2010.

##### **Délibération 72/2011**

Vu le Code des Marchés et le Code des Assurances,

Vu l'avis du Conseil d'Etat en date du 8 juin 2000 (Avis n° 364 803)

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Côte d'Or en date du 27 juillet 2011 autorisant la reprise du contrat initial par le Groupement GRAS SAVOYE et CNP,

CONSIDERANT le contrat d'assurance des risques statutaires du personnel souscrit auprès du Cabinet GRAS SAVOYE, courtier en assurance, agissant au nom du groupement GRAS SAVOYE-CAPAVES ;

CONSIDERANT que la compagnie CAPAVES met un terme définitif à ce contrat le 31 décembre 2011 et que le Cabinet GRAS SAVOYE a trouvé à replacer le risque auprès de la compagnie CNP avec le même niveau de garantie que le contrat initial ;

CONSIDERANT, en revanche, que la nouvelle offre du Cabinet GRAS SAVOYE et de la compagnie CNP comporte une majoration tarifaire d'environ 11 % qui se situe en dessous du seuil de bouleversement de l'économie générale du marché que la jurisprudence administrative a fixé entre 15 et 20 % du montant du marché.

CONSIDERANT que cette majoration correspond à celle appliquée systématiquement par l'ensemble des assureurs, et notamment par la CNP, sur leurs contrats existants du fait des effets mécaniques des lois relatives à l'allongement de la durée d'activité professionnelle.

CONSIDERANT que dans la conjoncture actuelle particulièrement difficile du marché de l'assurance des risques statutaires du personnel, toute remise en concurrence pourrait entraîner des majorations plus importantes.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE, à l'unanimité, d'accepter la majoration tarifaire proposée, à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2012, par le nouveau groupement GRAS SAVOYE CNP :

- Le taux de cotisation pour les agents CNRACL sera porté à 5.95 % de la masse salariale (au lieu de 5.30 %) pour la souscription de l'ensemble des risques avec application d'une franchise en maladie ordinaire de 10 jours par arrêt ou 30 jours cumulés, franchise applicable quelle que soit la durée de l'arrêt.
- Le taux de cotisation pour les agents relevant de l'IRCANTEC sera porté à 1.35 % de la masse salariale (au lieu de 1.25 %) pour la souscription de l'ensemble des risques avec application d'une franchise en maladie ordinaire de 10 jours par arrêt, franchise applicable quelle que soit la durée de l'arrêt.

CHARGE le Président de signer tous les actes correspondants.

#### **6/ Office de Tourisme : point sur l'activité**

Oger Luyt informe les membres que le compte-rendu du conseil d'exploitation du 8 août 2011 a été diffusé à tous les délégués. Le Conseil Général et le Conseil Régional n'ont pas encore donné de réponse aux demandes de subvention faites pour l'organisation de la fête de la truffe qui se déroulera le 22 octobre prochain.

L'écran plat va être installé à l'office de tourisme.

Le logo de l'office a été revu et une étoile a été ajoutée au logo (l'office étant passé en office de tourisme 1 étoile).

#### **7/ Ecole de musique : point sur la rentrée**

Oger Luyt indique qu'aujourd'hui 121 élèves se sont réinscrits pour la rentrée.

Les inscriptions seront prises à la Covati les 9 et 10 septembre 2011.

L'assemblée générale de l'association (ASEDM) aura lieu le 15 septembre 2011.

La création d'un poste de dumiste sera proposée au prochain conseil communautaire.

Un courrier sera envoyé aux directeurs des écoles primaires des trois communautés de communes pour les informer de cette création afin qu'ils puissent intégrer dans leurs projets d'école les interventions du dumiste s'ils le souhaitent.

L'évolution du nombre d'élèves à Selongey a fait augmenter leur participation. Les comptes ont été communiqués aux deux communautés de communes qui participent à l'école de musique. Il n'y a pas eu de remarques.

#### **8/ Schéma Départemental de Coopération Intercommunale**

Michel Maillot propose la création d'un groupe de travail afin de mener une réflexion sur la réforme territoriale.

Les membres qui se sont proposés pour participer à ce groupe de travail sont les suivants :

Pierre Bezian – Alain Verger – Michel Boirin – Alain Boulay – Jean Marc Collet – Michel Maillot.

#### **8/ Point sur la société publique locale (SPL)**

Michel Maillot rappelle qu'un point sur les SPL a été fait lors du conseil communautaire du 5 juillet 2011 à Tarsul.

Il rappelle que les conventions conclues pour 6 ans avec la SEMAAD sont arrivées à terme au 31 décembre 2010 et que depuis, les lois ont changé.

La possibilité de relancer un appel d'offres a été étudiée, mais la procédure dure au moins un an et les cahiers des charges sont nettement moins avantageux que pour les contrats précédemment conclus.

Une autre possibilité est de saisir l'opportunité de créer une SPL comme nous l'autorise la loi du 28 mai 2010 qui a complété une loi de 2006 qui avait créé les SPLA.

Les communes d'Is sur Tille et de Marcilly sur Tille (concernant l'aménagement du quartier Ami-Linpac) avaient un an à partir du 31/12/2010 pour clore les résultats et trouver une autre façon de fonctionner. Le choix a été fait de reprendre la main sur ce dossier important non seulement pour les deux communes concernées mais pour le territoire dans son ensemble, c'est pourquoi, depuis le printemps, Is et Marcilly travaille pour la mise en place d'une SPL d'ici la fin de l'année.

En étudiant cette solution, la question de l'intérêt d'y associer d'autres collectivités à commencer par la COVATI, en particulier pour la poursuite du projet du Parc d'activités du Seuil de Bourgogne, s'est posée. Cette question a été abordée avec les vice présidents et au bureau ainsi qu'au conseil communautaire de Tarsul.

Pour créer cette SPL, vis-à-vis des autorités, de l'Etat, il convenait de faire une étude de faisabilité.

En accord avec Marcilly, c'est Is-sur-Tille qui a pris une délibération en juillet pour commander une étude. Il a été demandé au cabinet d'examiner l'hypothèse de partenariat avec la COVATI, en premier pour le PASBT puis éventuellement plus tard, pour d'autres projets en particulier lié aux énergies nouvelles, Eolien méthanisation etc...

Cette étude va être présentée par le Cabinet Peyrical jeudi prochain devant les 2 conseils d'Is et Marcilly.

Michel Maillot a proposé aux vice- présidents et au bureau de présenter cette étude devant tous les élus de la COVATI. D'où la réunion d'information qui aura lieu le jeudi 13 à Marcilly à 20 h.

Le Conseiller général a été sollicité afin que la démarche lui soit expliquée. La rencontre est prévue lundi prochain.

Deux solutions se présentent :

Soit créer une SPL avec Is sur Tille et Marcilly sur Tille

Soit profiter de l'opportunité de cette création par les 2 communes pour y associer la COVATI en premier lieu sur le PASBT. Mais la volonté de mettre en place cette nouvelle structure doit être partagée par tous.

Michel Maillot rappelle que chaque affaire est traitée séparément et fait l'objet d'une convention particulière à l'intérieur de la SPL.

Il sera proposé une représentation ouverte au sein du conseil d'administration car cette société n'est pas un organe politique mais un outil au service des collectivités et de la mise en place de leur politique d'aménagement du territoire.

## 10/ Questions diverses

### **Intervention de Christian Baujard :**

- M. Choplain, habitant de Gemeaux, souhaite créer un annuaire des communes et des communautés de communes de Côte d'Or. Un courrier d'explications est distribué aux communes.

Il est demandé aux collectivités une réponse dans le mois de septembre.

- La création d'un blog pour la Covati est actuellement étudiée. Cela permettrait d'avoir un retour sur les manifestations organisées et l'avantage est que cela reste en permanence sur internet.

### **Intervention de Jean-Marc Collet :**

- Le club du Réveil, sollicité par la classe foot du Collège afin d'intervenir au collège 4 h par semaine, demande une aide financière à la Covati afin de financer les heures dispensées par un éducateur du club. La subvention serait de l'ordre de 3 000 € sur une année scolaire (36 semaines d'intervention).

- Des jeunes du collège, suite au décès d'un de leur camarade, sportif de haut niveau, souhaiteraient organiser une manifestation à son souvenir et donner son nom au plateau d'athlétisme.

Le conseil communautaire donne son accord.

**La séance est levée vers 21 h 30**